



**Direction Générale des
Services**

Direction de l'Économie et de l'Emploi

DEE-Mission Territoire

Affaire suivie par : V. Charles
Poste:

2012-CP-4024

RAPPORT A LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 16 mars 2012

**DISPOSITIF ÉCONOMIQUE
CRÉATION D'UN COMMERCE MULTISERVICES
SUBVENTION A LA COMMUNE DE RICHEBOURG**

Politique	: Développement	
Secteur	: Industrie, artisanat et commerce	
Programme	: Aide aux commerces de proximité	
<i>Données financières</i>	AP 2012	CP 2012
Montant actualisé	90 000€	-
Montant déjà engagé	-	-
Montant disponible	90 000 €	-
Montant réservé pour ce rapport	90 000 €	-

	Montant pluriannuel	CP 2012	CP 2013
Répartition de l'autorisation de programme du présent rapport	90 000 €	-	90 000 €

Le dispositif économique départemental prévoit de soutenir la création de commerce multiservices en milieu rural (mesure 6-2). Dans ce cadre, la commune de Richebourg sollicite l'aide financière du Département pour la réalisation d'un commerce multiservices. Une aide de 90 000€ HT est proposée en faveur de ce projet.

Le contexte et l'opportunité du projet

Depuis la fermeture en 2003 de sa dernière épicerie-boucherie, le village de Richebourg (1 543 habitants en 2008) ne compte plus qu'un seul commerce (restaurant/bar).

Afin de répondre à la demande de ses habitants constitués en grande partie de retraités et d'inactifs (43,3%), la municipalité a décidé d'acquérir les murs de l'ancienne épicerie-boucherie afin d'y installer un commerce multiservices.

D'une surface totale de 281 m² dont 118 m² d'espace de vente, ce commerce est situé au cœur du village, à proximité de l'école et de la mairie. Un logement de 96m² est également prévu sur place pour l'exploitant.

Dans le but d'examiner la viabilité économique de ce commerce, une étude de rentabilité prévisionnelle a été réalisée par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Versailles (CCIV).

Les résultats de l'étude mettent en évidence que le futur commerce multiservices :

- pallierait une réelle carence de l'offre de commerces de proximité à Richebourg, le commerce le plus proche étant à environ 5 km ;
- pourrait vendre des produits tant alimentaires (boulangerie, épicerie, produits frais, boissons) que non alimentaires (mercerie, entretien, beauté, hygiène) tout en fournissant des services tels qu'un point Poste ;
- pourrait être rentable et atteindre un chiffre d'affaires annuel d'environ 198 700€ HT dès la première année avec une rémunération annuelle du couple d'exploitants à hauteur de 15 120€.

Le montage et le financement du projet

Le choix des exploitants sera effectué par la commune en coordination avec la CCIV conformément à la convention d'étude qui les lie. Les exploitants devront acquitter une location annuelle de 12 000 € à la municipalité pour l'ensemble des locaux (commerce et logement).

Le coût global de l'opération d'aménagement est évalué à 968 672€ HT (voir détail en annexe), dont 661 107€ HT pour les coûts de réhabilitation du commerce.

Seules les dépenses liées à l'aménagement du commerce multiservices et au logement des exploitants (hors dépenses pour les accès) sont éligibles au dispositif départemental d'aide aux commerces multiservices en milieu rural, soit 919 250 € HT. Ces dépenses dépassent le plafond de l'assiette éligible du dispositif d'aide aux commerces multiservices fixé à 300 000 €. La commune de Richebourg est donc potentiellement éligible à l'aide maximale fixée à 90 000 €.

Le plan de financement de ce commerce multiservices (hors aménagement des abords) se présente comme suit :

Financier	Montant financé HT	Taux de financement effectif
Conseil général	90 000,00 €	9,79%
Conseil régional	91 500,00 €	9,95%
Fonds d'Intervention et de Sauvegarde de l'Artisanat et du Commerce (FISAC)	198 332,15 €	21,58%
Commune (maître d'ouvrage)	539 417,82 €	58,68%
Total	919 249,97 €	100 %

Une convention entre le Département et la commune, annexée à la présente délibération, précise les modalités d'attribution de la subvention départementale et d'engagement des parties.

L'aide financière du Conseil général

Compte tenu de la volonté de la commune de réaliser un projet dont l'opportunité est avérée, ainsi que des conclusions favorables de l'étude de rentabilité réalisée par la CCIV, je vous propose d'attribuer à la commune de Richebourg une subvention maximale de 90 000 € correspondant à 30 % du plafond subventionnable HT (300 000 €) de l'opération d'aménagement du commerce multiservices (boulangerie, épicerie et logement – hors accès au commerce) dont le coût s'élève à 919 250 € HT.

Cette aide s'inscrit dans le cadre de la mesure 6-2 du dispositif économique départemental, intitulée « aide aux commerces multiservices en milieu rural » adopté par délibération du 21 décembre 2004 et modifié par les délibérations des 24 mars 2006, 26 mars 2010 et 25 novembre 2011.

Je vous propose de délibérer dans les termes suivants :

